

Quel est le sens réel de la parité et de l'égalité ? S'agit-il d'un moyen ou d'un but en soi ? Quelles sont les mesures à même de réaliser ces concepts ? Ces préoccupations qui propulsent le sujet, encore une fois, au-devant de la scène ont amené l'Union socialiste des forces populaires (USFP), à travers la commission de l'égalité et de la parité, à se pencher de nouveau sur la question. La rencontre organisée à cet effet, samedi dernier à Rabat, rentre dans le cadre des préparatifs du IXème Congrès du parti de la Rose.

L'USFP qui a toujours placé la question de la femme au coeur du projet démocratique est appelé à en faire une approche aussi bien au niveau des droits humains qu'au niveau socioculturel. L'urgence se fait sentir face aux appréhensions grandissantes au sein du mouvement des femmes ittihadies quant à la domination d'un courant idéologique conservateur oeuvrant dans le cadre d'un projet politique pour une instrumentalisation de la religion. Les acquis des femmes s'en trouvent, de ce fait, réellement menacés. Pour ce, il faut revoir l'organisation des femmes au sein du parti et faire en sorte d'en améliorer les mécanismes afin de surmonter toutes les difficultés, comme le préconise la commission susmentionnée.

Intervenant au cours de cette rencontre, Mohammed El Ghali, professeur des sciences politiques, a mis l'accent sur la diversité anarchique quant aux concepts utilisés dans l'approche des droits des femmes au sein des agendas des politiques publiques (égalité, parité, justice, complémentarité...). Selon lui, la difficulté réside dans la contradiction entre le discours politique utilisé par l'Etat dans le cadre de ses relations avec ses partenaires internationaux et la réalité des faits qui ne considèrent pas la femme comme facteur essentiel mais juste comme un facteur coactif. A supposer que tous ces concepts soient adoptés, on peut se demander si cela pourrait aider à écarter le manque de clarté et définir un cadre logique à même de faire de la question de la femme une question stratégique et non tactique.

Pour M. El Ghali, la parité constitue plus un moyen qu'un but en soi. Il va sans dire qu'il s'agit d'une parité débouchant sur des résultats concrets et non une simple formalité. On peut indiquer à ce propos des mesures préférentielles ayant trait à la discrimination positive qui a été adoptée et où la présence de la femme n'a servi malheureusement qu'à compléter un simple quota.

Aicha Belarbi, membre du Conseil national de l'USFP, n'a pas manqué, pour sa part, de

souligner que le sujet du débat concerne aussi bien les acquis que les défis. Est-on en présence d'un projet sociétal commun ou plutôt face à des projets sociétaux contradictoires ? s'est-elle demandée. Le chemin pour la construction d'une société moderniste et progressiste a été long et difficile. Là, on se retrouve avec divers discours. Celui de la nouvelle Constitution qui prône l'égalité et la parité, celui de la rue tiraillée entre l'égalité et l'impact du courant conservateur et, enfin, celui de la majorité gouvernementale qui tend plus vers la complémentarité. Par ailleurs, Mme Belarbi a déploré que les partis politiques aient attendu si longtemps avant d'aborder le principe de la parité. Mais la présence des hommes aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des instances demeure majoritaire par rapport aux femmes. En fin de compte, le dernier mot leur revient. Il faut une remise en question, car on ne peut prétendre à une égalité sans passer par des réformes radicales, s'est-elle insurgée.

Nul doute que le problème de l'égalité et de la parité est au centre du débat public et souffre de bon nombre de contradictions et ce, à cause du contexte que connaît le pays et qui est placé sous le thème du changement dans la continuité. C'est ce que pense en tout cas Mohamed Aassid, chercheur et universitaire, tout en soulignant que les aspects du développement, quoique visibles, cachent en fait une grande précarité. Cette dernière entraîne un manque de confiance de la société dans les institutions. Pire encore, d'aucuns vont même jusqu'à changer le sens des concepts. Le meilleur exemple qu'on puisse donner est celui de la citoyenneté qui est paradoxalement lié aux croyances religieuses. A ce niveau, M. Aassid a évoqué, à juste titre, l'amalgame fait entre l'égalité et la parité. Pourtant, il y a une grande différence. Alors que l'égalité est liée aux valeurs culturelles, la parité, elle, indique une approche numérique. On ne peut aspirer à la parité si on n'a pas réalisé l'égalité, elle-même tributaire des réformes. Ces dernières doivent toucher en premier lieu les mentalités et notamment le système pédagogique qui continue à véhiculer que la femme ne peut être l'égale de l'homme à cause de leur différence biologique.

Amina Bouayach, féministe et activiste des droits de l'Homme, a rappelé pour sa part que 10 millions de Marocains ont voté pour l'adoption de la nouvelle Constitution et ont intégré de ce fait les clauses d'un contrat politique. En tant que membre de la commission consultative qui a préparé la Constitution, elle a évoqué le processus d'élaboration de l'article 19. Un article dont on ne tient toujours pas compte en édictant de nouvelles lois. Elle en prend pour exemple la future loi sur la nomination aux hautes fonctions. D'un autre côté, Mme Bouayach a précisé que la parité c'est l'égalité complète entre les hommes et les femmes. En somme, c'est un mouvement qualitatif dans un processus quantitatif. Pour elle, il est temps de passer du discours de la réforme à l'action.

Quant à Fouzia Assouli, présidente de la Ligue démocratique pour les droits de la femme, elle a assuré qu'au coeur des changements qui ont secoué la région, le Maroc demeure un cas particulier. Ceci s'explique par l'histoire du pays qui a connu une pluralité et compte à son actif

une longue lutte du mouvement progressiste qui a toujours porté haut et fort la voix de la démocratie. Mais des défis restent à relever, s'est-elle empressée d'ajouter.

Force est de rappeler que le mouvement féministe a contribué largement dans l'élaboration de la nouvelle Constitution. Ses différentes propositions et suggestions ont été prises en considération. Pour ce qui est de l'Autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination, elle ne saurait, de par son appellation, être une instance consultative, a souligné la présidente de la LDFM. Elle sera habilitée à contrôler les autorités publiques et à jouer de ce fait un rôle de veille et de régulation. Enfin, Mme Assouli s'est étonnée du fait que les partis tardent à intervenir au niveau du Parlement pour accélérer le processus de création de cette Autorité.

Par Nezha Mounir